



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Octobre 2019

Présents : Marie-Pierre BAROUX, Olivier BERTHET, Catherine CHAMOMARD, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Andrée GAUTHIER, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Yves MATHIEU, Maurice MEGARES, Martine MORION, Martin TRESCA

Excusé : Laurent METGE-TOPPIN a donné pouvoir à Oliver BERTHET

Secrétaire de séance : Olivier BERTHET

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2019.

1. **Marché travaux école maternelle et restaurant scolaire : Avenant n°1 pour le lot n°3**

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur de TVA dans le bordereau de prix fait par l'entreprise FONTBONNE, il est nécessaire de rectifier le montant de la TVA avec un avenant. Le montant HT reste identique à savoir : 275 026 €. Le montant de la TVA sera de 55 005.20 € au lieu de 43 792.68 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2 **Marché travaux école maternelle et restaurant scolaire : Avenant n°1 pour le lot n°5**

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur de TVA dans le bordereau de prix fait par l'entreprise RAE, il est nécessaire de rectifier le montant de la TVA avec un avenant. Le montant HT reste identique à savoir : 10 150 €. Le montant de la TVA sera de 2 030 € au lieu de 1 855 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 **Décision modificative n°2 : Virement de crédit de l'article 2313 (travaux en cours) à l'article 10226 (taxes aménagement) pour un montant de 22 173 €**

Monsieur le Maire rappelle que l'EHPAD Courajod a obtenu un permis de construire pour la résidence séniors. La taxe d'aménagement correspondant à ce permis a été payée par cette dernière à la commune pour un montant de 22 172.26 €. L'EHPAD a demandé la restitution de cette taxe auprès de la DDT en argumentant que l'établissement était public. La commune n'a jamais été avisée de cette démarche. Un avis des sommes à payer a été reçu de la direction générale des finances publiques avec une échéance au 15/10/2019. La municipalité propose de payer cette somme afin d'éviter la majoration mais de vérifier la conformité de cette demande. Les crédits n'étant pas prévu au budget, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit suivant :

Article 2313 (travaux en cours) : - 22 173 €
Article 10226 (taxes aménagement) : + 22173 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DIA :

- Appartement Rue Adolphe Valette : Avis favorable
- Maison Route d'Arnas: Avis favorable
- Maison Avenue de la mairie : Avis favorable
- Maison Montée de la source : Avis favorable
- Maison Avenue de la mairie : Avis favorable
- Terrain Route du Beaujolais : Avis favorable
- Maison Montée de la source : Avis favorable
- Plateau Route des Cèdres : Avis favorable

Site Internet :

Andrée Gauthier présente Anaïd boyadjian, graphiste qui a réalisé le nouveau site internet avec Réseau des Communes et qui le projette au conseil avant la mise en ligne de ce dernier fin octobre. La structure se compose de huit rubriques et des sous-rubriques. Cette dernière a également assuré la formation d'Agnès Vieira et d'Andrée Gauthier pour la gestion et la mise à jour. Le site sera adapté (téléphone mobile et tablette).

Questions diverses :

Travaux école restaurant scolaire : Yves Mathieu fait part de l'avancement des travaux. Les huisseries de l'école maternelle seront changées pendant les vacances de la Toussaint. Afin de permettre la construction de la passerelle, des barrières avec des plots seront installées pour empêcher les enfants d'accéder à cette zone. Les enfants passeront par le couloir de la garderie pour se rendre au restaurant scolaire. Fabrice Longefay informe que la directrice de l'école maternelle a trouvé un ouvrier dans l'enceinte de l'école sans en avoir été informée et que cela ne devra pas se reproduire. Yves Mathieu indique qu'il ne s'agissait pas d'un ouvrier mais d'un responsable d'une entreprise qui souhaitait vérifier les dimensions des huisseries.

Monsieur le Maire informe qu'il y a un doute sur la teneur en argile du terrain et qu'avant de couler les fondations, il est nécessaire de faire venir une géotechnicienne pour une étude plus approfondie. Le coût sera de 600 €.

Cimetière communal :

Yves Mathieu indique que le pavage des allées du cimetière a commencé et tout sera terminé pour la Toussaint.

Voirie :

Route d'Arnas :

Monsieur le Maire indique que les travaux de ralentissement du Fond de Blacé sont terminés. Plusieurs conseillers trouvent que c'est une réussite. Emeric Forestier demande si le dos d'âne va rester comme cela car ce dernier ne lui semblait pas terminé. Yves Mathieu répond que tout est terminé. Marie-Pierre Baroux se demandait s'il n'y avait pas un problème de panneau lorsque l'on vient d'Arnas car le sens de priorité indiqué n'est pas le même sur chaque panneau. Yves Mathieu répond qu'il n'y a pas d'erreur et que d'alterner le sens de priorité permet de désengorger la circulation. Il indique également que Monsieur Guy-Noël Texier va donner une bande de terrain à la commune le long de la route d'Arnas où quatre places de stationnement seront créées.

Rue Louis-Gaspard Dupasquier :

Monsieur le Maire informe que des travaux de sondage des réseaux ont eu lieu cette semaine et que le remplacement des canalisations commencera la semaine prochaine pour se terminer fin novembre. Il indique que la deuxième phase des travaux commencera en janvier 2020 après la fête des conscrits, il n'y aura donc pas de problème pour le défilé.

Rue du Géat :

Fabrice Longefay indique qu'une personne habitant rue du Géat lui a demandé où en était la reprise de la voirie. Yves Mathieu rappelle que des malfaçons ont été détectées sur cette voie par la communauté d'agglomération et que cette dernière ne la reprendra donc pas. Il indique avoir déjà donné ces informations mais peut-être pas à tous les habitants riverains de cette voie.

Réflexion sur le devenir de la Résidence Les Platanes :

Monsieur le Maire indique avoir reçu l'étude de faisabilité du Cabinet Delsol mais qu'il n'a pas encore reçu l'étude de rentabilité financière du Cabinet Audage Conseil qui l'a promise pour le mardi 8 octobre. Une réunion est prévue à la Sous-Préfecture avec toutes les parties concernées. Si après cette réunion, la commune est autorisée à réaliser cet achat, la commission finances sera convoquée pour l'analyse du projet avant d'être présentée à l'ensemble du conseil municipal.

Convention associations :

Marie-Pierre Baroux et Nadine Gonin membres de l'association des familles et de l'univers des jeunes se retirent de la séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a transféré par mail à l'ensemble du conseil tous les échanges reçus et envoyés concernant cette affaire à savoir : Le courrier de l'UDJ, le courrier de l'avocat de l'UDJ, les échanges entre la commune et le bureau d'avocats à qui la commune a demandé conseil. Yves Mathieu indique qu'il souhaite en rester là même si l'association Univers des Jeunes a refusé de signer la convention. Il indique ne pas vouloir que l'association soit dissoute à cause des problèmes rencontrés avec la commune sous son mandat. Olivier Berthet interpelle Monsieur le Maire, lui rappelle que personne n'est irremplaçable et que le conseil a voté à la majorité (moins une abstention), le texte de cette nouvelle convention puis par un autre vote, la résiliation de l'ancienne convention qui réservait l'usage de la maison associative exclusivement à l'Association des Familles et à l'UDJ. Il précise que toutes les associations de Blacé ont signé cette nouvelle convention, à l'exclusion de l'UDJ qui non seulement refuse de la signer mais a fait écrire par son avocat un courrier à la commune qui demande à cette dernière de retirer cette convention. Emeric Forestier demande qu'une réponse soit faite à cet avocat. Olivier Berthet confirme que c'est une nécessité de répondre et déplore qu'une association qui bénéficie de l'usage gratuit de ce bâtiment communal se permette des menaces et un tel mépris envers la commune de Blacé. Yves Mathieu informe avoir donné les mêmes plages horaires que l'année précédente à l'Univers des Jeunes. Fabrice Longefay indique que pourtant, l'UDJ s'est attribué de nouvelles plages horaires notamment le mercredi à partir de 13h30 sans aucune concertation. Sylvie Jambon déplore également que l'univers des jeunes ait pris tous les créneaux horaires possibles sans aucune concertation avec l'Association des Familles. Yves Mathieu rappelle que les tentatives de dialogue entre la commune et l'association des familles ont toujours été négatives. Fabrice Longefay trouve qu'il est inadmissible qu'une association qui utilise un bâtiment neuf prêté gratuitement par la commune veuille emmener cette dernière en justice. Il rappelle également que la commune paie les fluides et les emprunts de ce bâtiment sans compensation financière. Olivier Berthet précise qu'on ne doit pas céder face à la menace de l'UDJ d'aller devant le tribunal administratif. Emeric Forestier et Pascal Fayolle pensent qu'il faut modifier la nouvelle convention pour qu'elle soit conforme sur tous les points et la faire voter à nouveau par le conseil municipal. Dans cette perspective, Olivier Berthet rappelle qu'il a déjà été prévu que la commission association se réunisse pour décider de la suite à donner et qu'elle sera prochainement programmée par Martine Morion, adjointe déléguée.

Tri sélectif :

Sylvie Jambon demande où en est la réflexion de la CAVBS concernant la possible suppression des sacs jaunes. Andrée Gauthier répond que le contrat avec la société de collecte se termine en juin 2020. Ce point n'a toujours pas été mis à l'ordre du jour de la CAVBS. Elle indique que la distribution des sacs aura lieu en mairie le vendredi 6 décembre 2019 de 18h à 20h.

CCAS :

Martine Morion indique que la randonnée pédestre du dimanche 29 septembre s'est bien déroulée et qu'il y a eu 944 marcheurs. Il y a eu quelques soucis de marquage sur le circuit du 9 kms. Elle en profite pour remercier Messieurs Vingiano et Ballu qui ont aidé au marquage des circuits du 15, 19 et 24 kms. Un bilan financier complet sera fait lors du prochain conseil municipal.

Prochaine réunion du conseil municipal : 7 novembre 2019 à 20h